

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (22) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, EMONET Elisabeth, LETEROUIN Corinne, CANET Véronique, JOSSERAND Françoise, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, de LA CHAPELLE Grégory, SCOTTON Aude, BUREL Sylvia, VANDEPITTE Brice, WHARMBY Isabelle, SICARD Rudy.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (3) :

Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à Brice VANDEPITTE
Laurent CHAUMARD a donné pouvoir à Elisabeth EMONET
Kamila MORISET a donné pouvoir à Frédéric GONDA

ABSENTS EXCUSES (4) :

Flavien LEGER - Christophe BOUCHER - Vincent GASCA – Carole GARDET

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 septembre 2024

Date d'affichage : 9 septembre 2024

Elisabeth EMONET a été élue secrétaire de séance.

Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le : 17.09.2024

Et publication le : 18.09.2024

Le Maire,



SYANE - Travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication – Approbation du plan de financement éclairage public du parking du gymnase

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le plan de financement annexé à la présente ;

Considérant que la commune réalise, au nom de l'Entente Intercommunale, les travaux de réhabilitation et d'extension du gymnase ;

Considérant que le programme intègre des travaux d'éclairage public au niveau du parking de cet équipement ;

Considérant que ces travaux d'aménagement entraînent la mise en place d'un réseau d'électrification, travaux réalisés par le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE) selon le plan de financement suivant :

Objet	Montant TTC
Montant global de l'opération	82 391.09 €
Participation financière de la Commune	59 398.95 €
Contribution au budget de fonctionnement	2 471.73 €
Participation du Syane	22 992.14 €

Afin de permettre au Syane de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le plan de financement et sa répartition financière présentée ci-dessus ainsi qu'en annexe ;
- **DE S'ENGAGER** à verser au Syane 80 % du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 1 977.38

€ sous forme de fonds propres après la réception par le Syane de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération ;

- **DE S'ENGAGER** à verser au Syane, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution de fonctionnement) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le Syane de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 47 519.16 €. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 16 septembre 2024

Le secrétaire de séance,
Elisabeth EMONET

Le Maire,
Michel BEAL

